

L'ADPEP 52 est gestionnaire de :

A Chaumont :

- I.E.S Joseph Cressot : Institut d'Education Sensorielle
- SESSAD T.S.L : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile des Troubles Spécifiques du Langage
- SAPAD : Service Assistance Pédagogique A Domicile

A Bourbonne les Bains :

- IME Château Renard : Institut Médico éducatif
- SESSAD Château Renard : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
- ESAT Montlétang : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
- Multi-accueil «La loco des Boutchous » : crèche

SIEGE SOCIAL



Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Haute-Marne.

Association loi 1901

15 Avenue Jean Mermoz

52000 CHAUMONT

site internet : www.adpep52.fr

Téléphone : 03 25 03 90 23

Fax : 03 25 01 01 49

mail : lespep@adpep-52.fr

SESSAD T.S.L

« Troubles Spécifiques
du Langage »



15 Avenue Jean Mermoz

52000 CHAUMONT

TEL SESSAD T.S.L : 03 25 02 92 41

ies-sessad@adpep-52.fr

www.adpep52.fr



TROUBLES SPECIFIQUES DU LANGAGE

DYSLEXIE - DYSORTHOGRAPHE—DYSCALCULIE - DYSPRAXIE

Le SESSAD a été ouvert à Chaumont en 2010 pour accompagner les enfants et adolescents présentant des troubles spécifiques du langage .

C'est un service médico-social géré par l' Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Haute Marne (association loi 1901).

Arrêté préfectoral n° 2010-231 du 20 juillet 2010 pour accueillir 12 enfants et adolescents de 6 à 16 ans.

L'ORIENTATION

Elle est prononcée suite à :

- Une demande écrite des parents à la MDPH*
- une notification de décision par la CDAPH**

La prise en charge des enfants est assurée par la caisse d'assurance maladie.

*MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées 5 Cours Marcel BARON 52000 CHAUMONT

**CDAPH : Commission Départementale des droits et de l'Autonomie aux Personnes Handicapées

LES MISSIONS



L'ACCOMPAGNEMENT

Il est mis en place en début d'année scolaire et est validé par le projet personnalisé de l'enfant. Ce projet est établi dans les trois mois de l'arrivée de l'enfant et réactualisé tous les 6 mois.

Une chef de service accueille, informe la famille sur les modalités d'accompagnement et coordonne l'ensemble des suivis.

LES SUIVIS

Pédagogique :

- une **coordonnatrice pédagogique** assure le suivi des élèves et la coordination avec les partenaires de l'Education Nationale.

- une **enseignante du Ministère** des affaires sociale et de la santé et une **enseignante de l'éducation nationale**, mises à disposition, interviennent (pendant et en dehors des temps scolaires) pour aider l'élève dans ses apprentissages et conseiller les enseignants sur les adaptations spécifiques.

Educatif : une **éducatrice spécialisée** et une **monitrice éducatrice** accompagnent les enfants et les familles.

Médical et paramédical : un **médecin** assure le suivi médical et la coordination avec les partenaires médicaux. **Une ergothérapeute** effectue des bilans et intervient auprès des enfants si cela est nécessaire.

Social : une **assistante sociale** est présente pour informer, conseiller et orienter les familles dans leurs démarches.